



Le Président du Conseil régional de Bretagne  
Préizidant Kuzul-rannvro Breizh

Madame Martine MOREL  
Présidente  
Conseil de développement du Pays de Pontivy  
1 rue Henri Dunant  
56300 PONTIVY

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : 369335/DIRAM/SH

Rennes, le 25 juillet 2022

Madame la Présidente,

La démarche de la Breizh COP qui a mobilisé, citoyen-ne-s, entreprises, collectivités et associations, a mis en lumière une volonté partagée d'accélérer les transitions, de favoriser l'équilibre territorial et de renforcer les solidarités, et pour cela, de veiller au meilleur dialogue stratégique entre les territoires.

Au fil des échanges, j'ai exprimé mon souhait d'enrichir le partenariat qui lie la Région et les intercommunalités, au regard des nombreuses compétences ou responsabilités que nous partageons.

C'est pourquoi, j'ai proposé aux EPCI, aux structures porteuses de SCOT, et aux pays, d'organiser, *a minima* à l'échelle des SCOT, un dialogue sur les enjeux de nos territoires et la façon d'y répondre collectivement. Le souhait est de pouvoir croiser ainsi nos visions à travers des « Pactes de cohérence », documents à portée stratégique qui permettent de poser de façon synthétique les principaux enjeux propres à chaque territoire, d'identifier les priorités, de fixer les résultats attendus et préciser les modes de gouvernance.

Il s'agira en effet de croiser les regards et de mettre en discussion les grandes priorités qui structureront le partenariat entre la Région et les territoires. Ces priorités, en nombre limité, pourront concerner par exemple l'économie et l'emploi, les mobilités, le foncier, l'habitat, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles (eau, air, climat, biodiversité), l'énergie, les déchets, la santé, la culture... Elles se traduiront par la formulation d'objectifs mesurables au service desquels seront mises en œuvre les actions combinées de la Région et des acteurs locaux.

Pour la Région, ces Pactes constitueront le cadre de la territorialisation des politiques régionales, et permettront ainsi de mieux cibler son action au regard des priorités conjointes. Les pactes serviront ainsi de référence pour nos futures contractualisations opérationnelles avec les intercommunalités et la mise en œuvre des politiques régionales. L'élaboration des pactes se déroulera à l'échelle d'un ou de plusieurs SCOT. Animé par la Région, associant les EPCI, le Pays et/ou la structure porteuse du SCOT (ou les structures, selon la maille choisie), ce dialogue s'engagera à la rentrée pour aboutir idéalement à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Au regard de la dimension stratégique de la démarche, j'ai fait part de mon souhait aux EPCI, structures porteuses de SCOT et Pays qu'ils vous associent à ce travail afin que vous puissiez y apporter votre éclairage.

RÉGION BRETAGNE  
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

RANNVRO BREIZH  
283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35711 Roazhon cedex 7  
Pgz : 02 99 27 10 10 | [www.breizh.bzh](http://www.breizh.bzh)

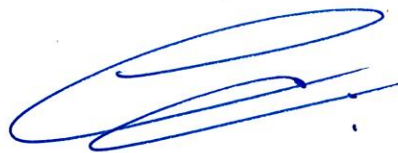
[twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh)

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne.  
SIRET : 233 500 016 00040 • TVA intracommunautaire : FR10 233 500 016

Laurence FORTIN, Vice-Présidente territoires, économie et habitat, vous proposera, dans le cadre du réseau des Conseils de développement, un temps d'échanges en septembre sur les modalités de déploiement de cette démarche.

Je ne doute pas de l'intérêt que vous porterez à cette dynamique qui permettra d'unir nos efforts pour faire face aux enjeux des transitions et répondre aux attentes des Bretonnes et des Bretons.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the printed name.

Loïg CHESNAIS-GIRARD



## Construire un Pacte de cohérence régionale et territoriale

### Mode d'emploi

Juillet 2022

La Bretagne s'est engagée dans la Breizh Cop, démarche participative et territoriale dans laquelle tous les acteurs mobilisés, au premier rang desquels la Région elle-même, ont affiché leur volonté de construire une Bretagne répondant à trois défis : le défi de l'équilibre territorial, le défi climatique et écologique, le défi de la cohésion sociale.

La Breizh Cop, bâtie par et pour les Bretonnes et les Bretons, entend ainsi construire un futur désirable et améliorer notre quotidien. Elle nous invite à nous projeter dans le futur. Elle vise à construire une réponse globale, transversale à l'horizon 2040, intégrant à la fois les enjeux du bien être immédiat des Bretonnes et des Bretons avec ceux des générations à venir. Elle repose sur l'engagement, l'imagination, l'ouverture, le sens collectif, la solidarité.

Le projet de territoire « Bretagne », incarné dans la Breizh Cop, et mis en œuvre, notamment, dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), s'est construit autour des valeurs de solidarité ; de sobriété (réduire la consommation des ressources, préserver la ressource en eau, protéger la biodiversité, maîtriser le foncier...) et de proximité (renforcer les centralités, limiter les déplacements contraints, conforter les bassins de vie...).

La valeur de l'engagement est au cœur de la démarche. Dès 2019, les acteurs des territoires bretons se sont engagés à la hauteur de leurs moyens et de leurs compétences pour atteindre les objectifs fixés collectivement. La Région elle-même s'est engagée sur ses compétences et priorités stratégiques

Chacun à son niveau a une part de responsabilité, un levier d'action pour construire la Bretagne de demain, une Bretagne engagée dans les transitions dès aujourd'hui.

Plus que jamais, nous avons besoin d'une action publique étroitement coordonnée. C'est pourquoi la Région entend proposer aux territoires d'organiser à l'échelle, à minima, des SCOT un dialogue sur les enjeux de développement et la façon d'y répondre collectivement. Le croisement de ces visions permettra d'identifier, par des « Pactes de cohérence » les priorités sur lesquelles la Région et les territoires veulent travailler conjointement, en articulant leurs interventions respectives et en unissant leurs efforts.

**Le Pacte qui sera élaboré permettra de flécher les priorités et les sujets de différenciation sur lesquelles la Région et les signataires s'engagent ensemble. Il constituera le cadre de référence pour mieux territorialiser les politiques régionales et mieux cibler l'action de la Région.**

Le présent document a pour objectif d'en préciser les objectifs, les contours, la forme et la méthode d'élaboration.

## Le Pacte : qu'est-ce ?

### Objectifs

Le pacte de cohérence régionale et territoriale passé entre la Région et le territoire a pour objectif d'articuler les orientations stratégiques du Conseil régional et les stratégies portées par les territoires, sur la période 2023-2027 en appui sur la Breizh COP. Il pourra être révisé en cas de changement majeur rencontré sur le territoire.

Le pacte pose les grandes ambitions sur lesquelles la Région et les territoires entendent s'engager à l'échelle de chaque territoire de SCOT breton (ou le cas échéant à l'échelle de plusieurs SCOT) et a pour objet d'établir les conditions d'un partenariat durable entre la Région et les territoires afin de :

- Favoriser le développement et accompagner les transitions
- Favoriser les solidarités territoriales (entre bassins de vie et au sein du bassin de vie)

Le Pacte fonde le partenariat entre la Région et les territoires.

Cadre de référence de l'action régionale, le pacte ne porte pas directement de financement. En cohérence avec les Pactes, les politiques régionales se déploieront sur les territoires de manière différenciée au regard des grands enjeux posés dans le Pacte ; que la mise en œuvre de la politique se fasse ou non au moyen d'un conventionnement (conventionnement à l'échelle EPCI le plus souvent).

### Echelle territoriale

Parce que les SCOT sont globalement à l'échelle de bassins de vie, le Pacte sera travaillé à **l'échelle minimale du SCOT** (possibilité de le faire à une maille de plusieurs SCOT si cela est souhaité par les acteurs locaux).

Les SCOT portant sur le périmètre d'un seul EPCI pourront faire l'objet d'un Pacte même si la Région affiche sa préférence pour la formalisation d'un pacte à une maille élargie.

Les territoires ont été appelés à se prononcer sur la maille choisie par courrier adressé à la Région pour fin juin 2022.

### Signataires et acteurs mobilisés

Le Pacte sera, a minima, **signé** par la Région, les EPCI et la structure porteuse du SCOT.

Les **Départements** qui le souhaitent pourront s'associer aux discussions engagées sur l'élaboration des Pactes dans les territoires ; le **Pacte étant un outil privilégié de croisement des orientations stratégiques entre la Région, les Départements et le territoire concerné.**

**Les Conseils de développement du territoire** seront également appelés à contribuer à la démarche en transmettant aux EPCI, structure porteuse de SCOT, leur vision des enjeux et priorités de mobilisation sur le territoire. Lorsqu'il existe un Conseil de développement mutualisé à l'échelle du SCOT, c'est ce dernier qui sera appelé à se prononcer. Dans le cas contraire, ces contributions pourront être apportées par les Conseils de développement de chaque EPCI. Cette contribution des Conseils de développement permettra d'éclairer les travaux d'élaboration des Pactes.

Le travail préparatoire d'élaboration du Pacte se fera sous l'égide :

- Pour les acteurs locaux :
  - Soit de la structure porteuse de SCOT ;
  - Soit d'un EPCI pour le compte des autres EPCI et de la structure porteuse du SCOT

Sur ce sujet, les EPCI et la structure porteuse de SCOT auront donc à se mettre d'accord sur cette responsabilité au lancement de la démarche.

- Pour la Région : en appui des élu-e-s régionaux-ales, la direction d'espace territorial, en lien avec la direction générale des services.

L'association d'autres acteurs intéressés pouvant enrichir la réflexion est laissée à l'appréciation du territoire. Une association de la conférence des maires apparaît pertinente.

## Objet et contenu

---

Le pacte est un document resserré autour de quelques pages et qui cherche à formaliser, pour la période 2023-2027, les priorités stratégiques partagées et les engagements locaux et régionaux sur les enjeux du territoire à la lumière des orientations de la Breizh COP.

Ces priorités, en lien avec les transitions et les solidarités territoriales, seront limitées en nombre mais peuvent porter sur un spectre large de sujets : l'économie et l'emploi, les mobilités, le foncier, l'habitat, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles (eau, air, climat, biodiversité), l'énergie, les déchets, la santé, la culture....

Elles se traduiront par la formulation d'objectifs précis et mesurables au service desquels seront mises en œuvre les actions combinées de la Région et des acteurs locaux, et qui permettront de mesurer sur le terrain l'impact des mesures engagées.

Une à deux pages sont ainsi attendues par grande priorité. Chaque priorité détaillera :

- L'engagement du territoire
- (L'engagement des autres parties prenantes signataires)
- L'engagement de la Région
- L'engagement réciproque/croisé
  - Objectif partagé avec un résultat à atteindre chiffré à horizon 2027
  - Les échéances intermédiaires
  - Les moyens mis en place de part et d'autre pour y parvenir
  - Les indicateurs observés
    - Indicateur de réalisation chiffré (nombre de projets allant dans ce sens si c'est opportun)
    - Indicateur de résultat

Le pacte pourra rappeler quelques éléments de diagnostic synthétisés par les acteurs du SCOT. Si cela est souhaité, ces éléments pourront être annexés au Pacte afin de faciliter sa lecture et garder sa compacité

L'élaboration du Pacte doit pouvoir s'appuyer sur les démarches déjà engagées sur les territoires, notamment dans le cadre des phases de réflexion sur l'élaboration/révision de SCOT ou les Contrats de relance et de transition écologiques.

## Calendrier

---

**Septembre/octobre 2022** : à l'échelle de chacun de ses sept espaces territoriaux, la Région organisera une demi-journée de rencontre avec les territoires pour présenter la méthode, les attendus, et répondre aux questions.

**A partir de septembre 2022** : travail sur chaque territoire sur leur première contribution au Pacte (tant de la part des SCOT et EPCI que des Conseils de développement. En amont, les Conseiller-e-s régionaux-ales référent-e-s des EPCI concernés, ainsi que les Départements concernés, auront été associé-e-s et mobilisé-e-s.

Dès réception, la Région analysera cette première contribution.

Dès **octobre 2022 et jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2023**, des rencontres politiques organisées à l'échelle du territoire du pacte permettront le croisement des priorités régionales, (départementales, le cas échéant) et locales.

Les Pactes finalisés seront ensuite programmés à l'ordre du jour d'une session du Conseil régional (jusqu'en juin 2023) et des instances délibérantes locales.

Dès adoption, chaque Pacte fera l'objet d'une signature.